

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 731 751

(21) N° d'enregistrement national : 95 03039

(51) Int Cl⁶ : F 16 B 12/12

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

(22) Date de dépôt : 16.03.95.

(71) Demandeur(s) : CHYUAN RYH SHING CO LTD —
TW.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : LIEM TIEN LUMG.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 20.09.96 Bulletin 96/38.

(56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

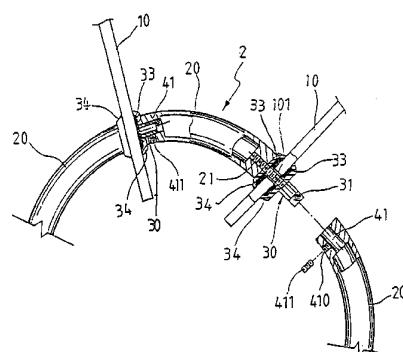
(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : OFFICE BLETRY.

(54) DISPOSITIF D'ASSEMBLAGE POUR RELIER DE MANIERE AJUSTEE DES PIECES EN FORME DE PLANCHE
D'UN MEUBLE.

(57) Dispositif d'assemblage pour relier de manière ajustée
des pièces en forme de planche (10) d'un meuble, comprenant
plus d'un élément (20) en forme de barre arquée présentant
des extrémités mâle et femelle (3, 4), dans lequel
l'extrémité mâle (3) contient un tenon (30) et un trou (41)
correspondant au tenon est formé dans l'extrémité femelle
(4), le tenon étant adapté et bloqué dans le trou pour serrer
et relier les pièces en forme de planche et former ce meuble.



FR 2 731 751 - A3



La présente invention concerne un dispositif d'assemblage pour relier de manière ajustée des pièces en forme de planche d'un meuble.

Classiquement, les pièces en forme de planche, en particulier les pièces en forme de planche faites de verre d'un meuble, telles que les pieds de support 10 en forme de planche d'une table, sont reliées entre elles par un raccord d'une seule pièce 1 tel que représenté sur la fig. 1. Le raccord 1 comprend un corps principal 11 en forme de cadre et quatre paires de plaques-ailettes 12 parallèles, qui s'étendent radialement vers l'extérieur à partir du corps principal 11. Chaque paire de plaques-ailettes 12 définit une gouttière de serrage 120 dans laquelle est inséré un pied de support en forme de planche 10 de la table. Des vis 13 passent à travers plusieurs trous des plaques-ailettes 12 pour fixer le pied de support 10 entre les plaques-ailettes 12. Un tel raccord 1 est fabriqué dans un moule et il a une forme fixe et un nombre immuable de plaques-ailettes. Or, des modèles différents de meubles, comportant des nombres variables de pieds de support, nécessitent des types différents de raccords, munis de nombres différents de plaques-ailettes pour relier les pieds de support. Ces raccords doivent être fabriqués dans des moules différents. Cela augmente les frais de fabrication du meuble. En outre, la gouttière de serrage 120 entre les plaques-ailettes 12 a une largeur fixe, de sorte qu'il

n'est possible d'ajuster, à la gouttière de serrage 120, qu'une seule pièce en forme de planche ayant une épaisseur déterminée. De plus, le pied de support en forme de planche 10 est bloqué dans le raccord 1 par des vis 13 qui risquent de se desserrer au cours du temps. Il peut en résulter que les pieds de support se détachent du plateau de la table, ce qui est une source de danger.

La présente invention a donc pour but de mettre à disposition un dispositif d'assemblage pour relier de manière ajustée des pièces en forme de planche d'un meuble. Le dispositif d'assemblage comprend plusieurs éléments en forme de barre arquée qui peuvent être combinés de façon variable pour relier des types multiples de pièces en forme de planche du meuble.

La présente invention pourra être bien comprise à l'aide de la description qui suit et des dessins annexés.

La fig. 1 est une vue en perspective d'un raccord classique pour relier des pièces en forme de planche d'un meuble.

La fig. 2 représente le dispositif d'assemblage de la présente invention, utilisé pour relier les pieds de support en forme de planche d'une table.

La fig. 3 est une vue en coupe éclatée, montrant les extrémités male et femelle des éléments en forme de barre arquée de la présente invention.

La fig. 4 est une vue en coupe à l'état assemblé correspondant à la fig. 3, représentant les pièces en forme de planche serrées entre les extrémités male et femelle des éléments en forme de barre arquée.

La fig. 5 montre que six éléments en forme de barre arquée sont utilisés pour relier six pièces en forme de planche.

La fig. 6 montre que les tiges filetées de fixation ne sont serrées qu'après que tous les éléments en forme de barre arquée ont été ajustés les uns aux autres.

On se réfèrera d'abord aux fig. 2 et 3. Le raccord 2 de la présente invention comprend un élément 20 en forme de barre creuse arquée, présentant une extrémité mâle 3 et une extrémité femelle 4. A l'extrémité mâle 3, une vis 31, adaptée dans un manchon 32, est bloquée dans un trou taraudé 21 de l'extrémité mâle 3 de l'élément en barre 20, pour former un tenon cylindrique 30 (comme le montre la fig. 4). L'extrémité femelle 4 de l'élément en barre 20 comporte un trou circulaire 41 destiné à recevoir le tenon 30. Un trou taraudé radial 410, dans lequel une tige filetée de fixation 411 peut être vissée, est formé au niveau du trou circulaire 41. Lors de l'assemblage, on commence par insérer la vis 31 à travers le manchon 32 et par la bloquer dans le trou taraudé 21, pour former le tenon cylindrique 30 que l'on fait d'abord passer à travers un trou traversant 101 d'une plaque de verre 10, puis que l'on adapte dans le trou circulaire 41 de l'extrémité femelle 4 d'un autre élément en barre 20. Après que le tenon 30 a été inséré dans le trou circulaire 41, la tige filetée de fixation 411 est vissée dans le trou taraudé 410 pour bloquer le tenon 30 dans l'extrémité femelle 4. A ce moment, la plaque de verre 10 est serrée entre l'extrémité mâle 3 et l'extrémité femelle 4. La profondeur d'insertion du tenon 30 dans le trou circulaire 41 peut être aisément réglée, ce qui fait que l'épaisseur de la plaque de verre 10 serrée peut varier dans certaines limites. En outre, des éléments tampons flexibles 33 peuvent être adjoints aux extrémités mâle et femelle 3, 4 pour absorber la force exercée par les chocs et protéger ainsi la plaque de verre 10. Un élément tampon de renfort en métal 34 peut être en outre disposé du côté extérieur de l'élément tampon flexible 33 pour recouvrir

celui-ci. Plusieurs éléments en barre arquée peuvent être associés entre eux pour former un ensemble circulaire, produisant un effet de support stable et sûr.

5 On se référera maintenant aux fig. 5 et 6. L'ensemble circulaire peut comprendre six éléments en barre arquée 20, désignés par les numéros de référence "1" à "6" sur la fig. 5. Les extrémités males et femelles des six éléments en barre arquée sont adaptées successivement 10 les unes dans les autres, pour serrer et associer six plaques de verre 10 qui servent de pieds de support d'une table. Afin de ménager un jeu de réglage entre l'extrémité male du sixième élément en barre 20 et l'extrémité femelle du premier élément en barre 20, 15 toutes les tiges filetées de fixation 411 ne sont pas complètement serrées, comme le montre la fig. 6, et, après que tous les tenons des extrémités males des éléments en barre 20 ont été d'abord adaptés dans les extrémités femelles, les tiges filetées de fixation 411 20 sont ensuite serrées. Cela facilite l'opération d'assemblage de la table.

Il est bien entendu que la description qui précède et les dessins ne sont destinés qu'à illustrer l'une des 25 formes de réalisation de la présente invention, ne limitant pas la portée de celle-ci. D'éventuelles variantes et modifications par rapport à la description qui précède et aux dessins entreront dans le cadre de la présente invention.

REVENDICATION

Dispositif d'assemblage pour relier de manière ajustée des pièces en forme de planche d'un meuble, comprenant plus d'un élément (20) en forme de barre arquée présentant des extrémités mâle et femelle (3, 4),
5 dans lequel ladite extrémité mâle (3) comporte un tenon (30) formé par une vis (31) adaptée dans un manchon (32) et bloquée dans un trou taraudé (21) de ladite extrémité mâle, et un trou circulaire (41) est formé dans ladite extrémité femelle (4) pour recevoir ledit tenon (30), un
10 trou taraudé radial (410) étant formé au niveau dudit trou circulaire (41) pour recevoir une tige filetée de fixation (411) qui y est vissée pour bloquer ledit tenon de ladite extrémité mâle dans ladite extrémité femelle, des éléments tampons flexibles (33) étant adjoints
15 auxdites extrémités mâle et femelle pour absorber la force exercée par les chocs.

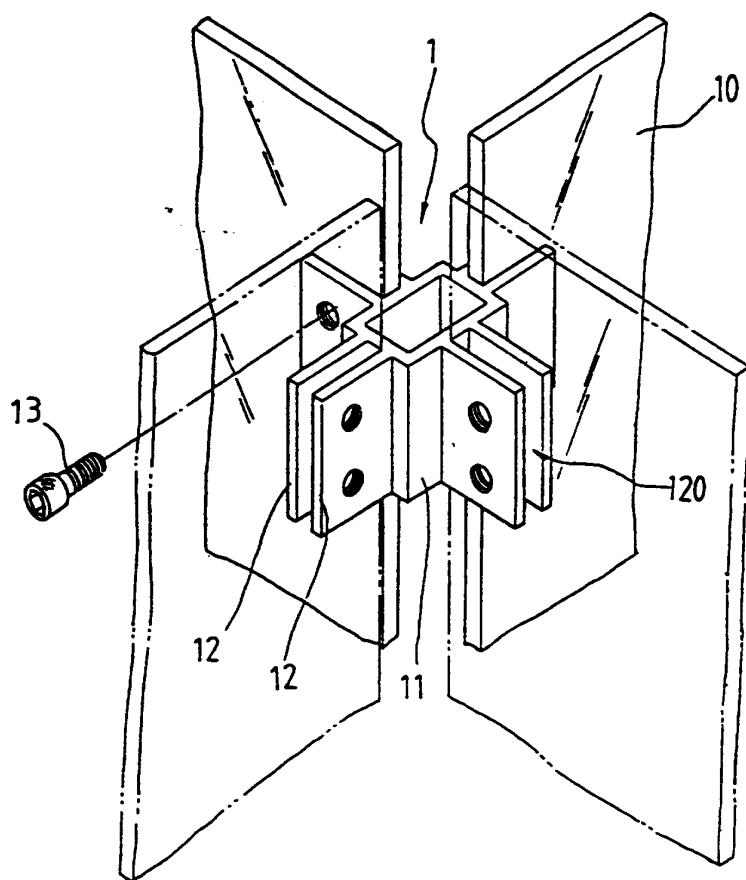


FIG.1

2731751

2/4

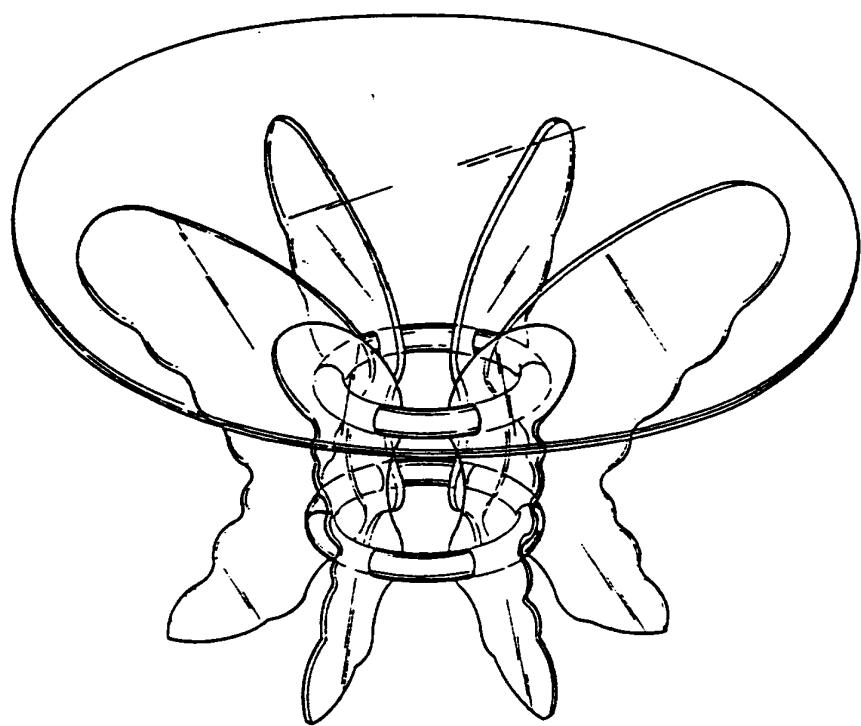


FIG. 2

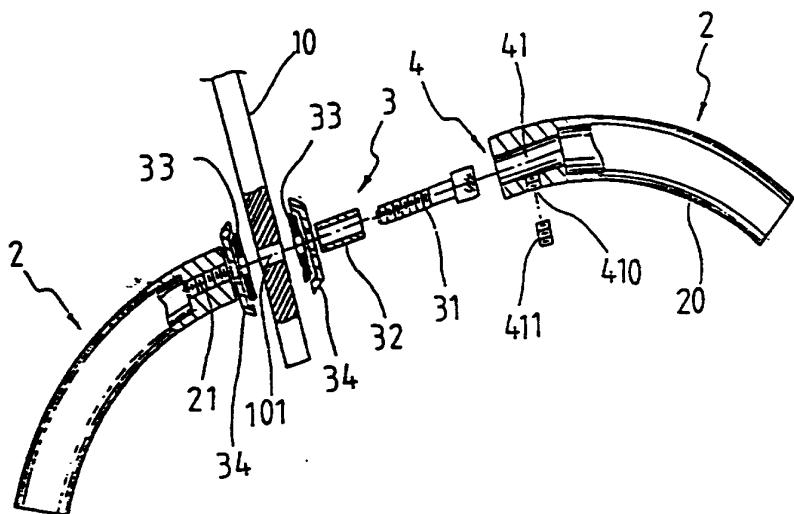


FIG.3

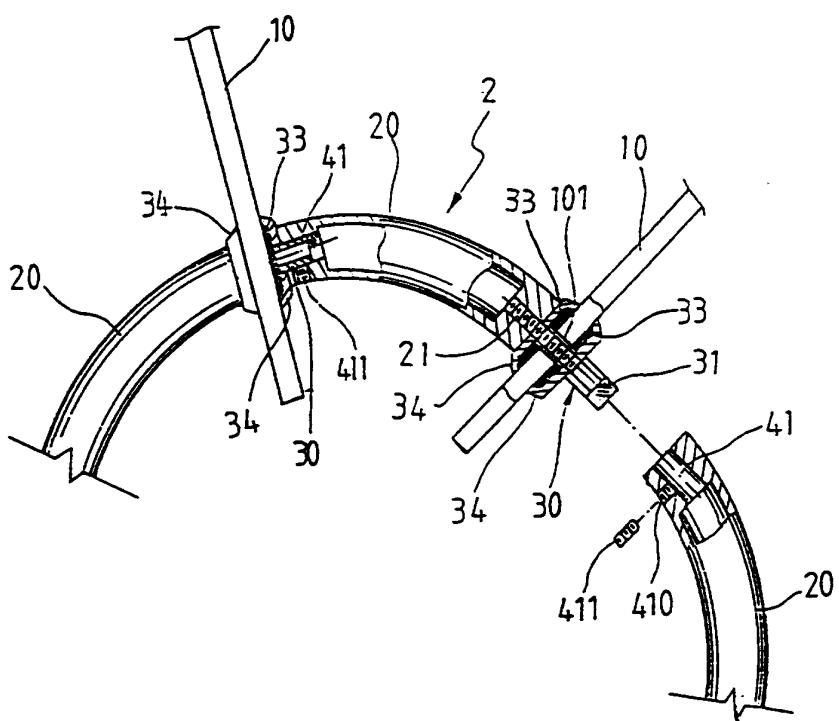


FIG.4

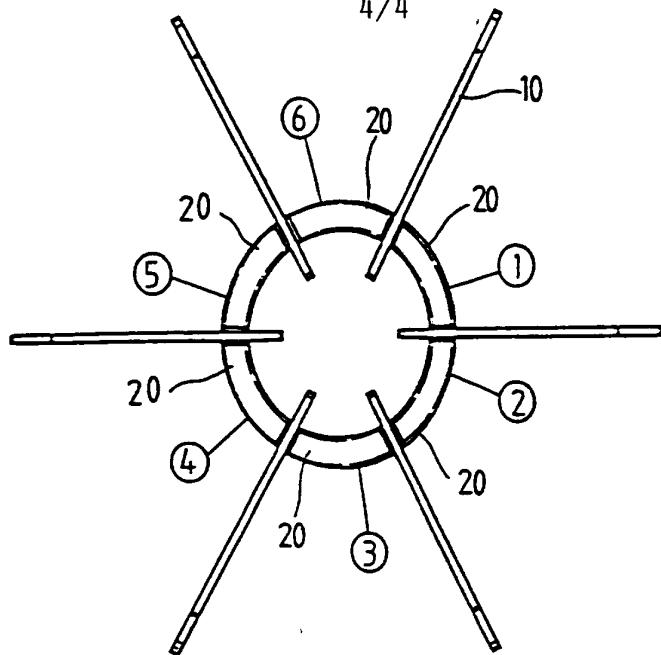


FIG.5

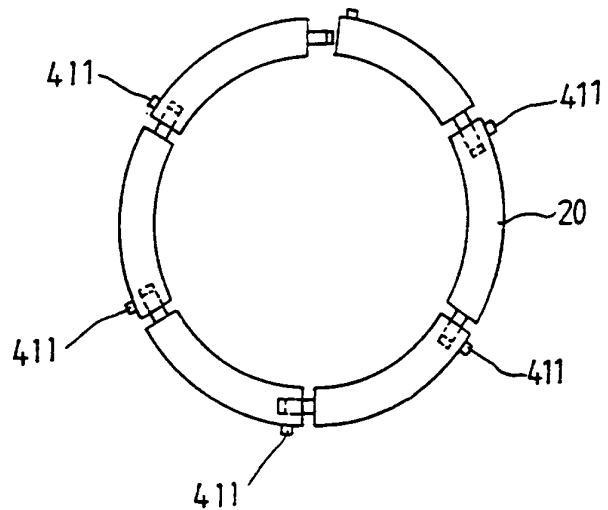


FIG.6